

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE

Il est convenu entre les soussignés :

ENTRE LE PRODUCTEUR :

Raison sociale : INTRIGANT'S COMPAGNY – Compagnie de théâtre (association loi 1901)
Correspondance : 881, Route de la Croix de Leigne - 42190 Chandon
Signataire : Chantal SCRIVEN en Qualité de : Présidente
N° SIRET : 411 747 785 00029 - Code APE : 9001 Z -
Licences d'Entrepreneurs : 2-137358 / 3-137359
Téléphone/fax : 04 78 98 26 46 Email intrigants-compagny@numericable.fr site : www.intrigants.fr

ET L'ORGANISATEUR :

Raison sociale : Mairie de Corbas - Place Charles Jocteur 69960 Corbas
Représenté par : M. le Président du CCAS M. Jean Claude TALBOT
Pour : Multi Accueil Les Petits Gones - 20 rue de la République - 69960 Corbas
Contact du Multi Accueil : Mme GIL Laurence en qualité de : Directrice
ou : Mme Nadia JELLAD Educatrice tél : 04 72 51 03 19

Le spectacle ci-après

Conception artiste et metteur en scène : Alexandre Dufaux,
Titre du ou des spectacles : « le Noël de Mr. Bidule Numéro d'Objet : 196Z16884306

Nombre de représentation : 1 séance durée du spectacle : 30 minutes environ

Dates : Mercredi 11 décembre 2019

Lieu de Représentation : sur place

Installation : 8 h

Représentation : 9 h 30

Démontage : après la représentation

Montant total de la prestation : 441 euros (.quatre cent quarante et un euros)

(1 forfait 405 euros pour 70 personnes enfants/adultes compris par séance + frais de déplacement 36 €)

Attention : au-delà de 70 personnes par séance, le tarif par personne supplémentaire sera facturé à 5.30 €

Règlement à l'ordre de Intrigant'S Compagny, par mandat administratif

Le PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté. Il assurera la responsabilité artistique des représentations.
En qualité d'employeur il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel.
Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation.

Droit d'auteur :

L'ORGANISATEUR prendra en charge les droits d'auteurs éventuels de la SACEM et de la SACD.

Enregistrement - diffusion :

Tout enregistrement ou diffusion, même partiel du spectacle, devra faire l'objet d'un accord préalable particulier.

Annulation du contrat :

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Compétence juridique :

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux administratifs de Lyon mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Chandon le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

en un exemplaire

LE PRODUCTEUR
Pour Intrigant'S Compagny

Chantal Scriven


INTRIGANT'S COMPAGNY
881 Route de la Croix Leigne
42190 CHANDON

L'ORGANISATEUR
P/Multi Accueil Les Petits Gones
Président du CCAS M. Jean Claude TALBOT